

Fiche de présentation de l'indicateur

Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA) Grandes Cultures

1) Présentation de l'indicateur

Interprofession : **Terres Univia**

Productions agricoles concernées : **toutes grandes cultures (dont les oléagineux et les plantes riches en protéines)**

Indicateur retenu : **Indice calculé sur la base de l'IPAMPA Grandes Cultures, base 100 en 2015.**

Fréquence de calcul et de publication : **Mensuelle**

Modalités de mise en œuvre dans le cadre d'Egalim : **Indice publié sur le site de Terres Univia**

Entité chargée de son élaboration : **Terres Univia**

Lien internet « primaire » de publication :

<https://www.terresunivia.fr/reglementation-marches/suivi-des-marches/loi-egalim-indicateurs>

2) Source des données

Par définition, l'IPAMPA Grandes Cultures correspond à l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole pour les exploitations agricoles des Grandes Cultures. Il est calculé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture.

Source : [Agreste, IPAMPA Grandes cultures](#)

3) Méthode de calcul

Publié mensuellement sur le site de l'interprofession, l'indice correspond à une moyenne glissante sur 3 mois de l'IPAMPA Grandes cultures.